

LE COMPTE ADMINISTRATIF

2020

Il est rappelé que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes d'un exercice budgétaire. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées sur l'année écoulée et présente les résultats comptables de l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives. Etabli par le Maire, il doit être en tout point identique au compte de gestion tenu, pour le même exercice, par le Trésorier Municipal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 qui s'applique aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit que cet arrêté de comptes constate, dans une première phase, le résultat de la section d'investissement (ou besoin de financement), et dans une seconde phase l'affectation du résultat de fonctionnement après l'examen des comptes de l'exercice.

Avant de présenter une analyse plus détaillée des comptes 2020, il est à noter que cet exercice reste marqué par les incidences de la crise sanitaire, avec un confinement total mis en place le 17 mars 2020 sur une durée de 8 semaines, puis par une reprise partielle de l'activité des services municipaux. L'interruption de la restauration scolaire jusqu'aux vacances scolaires d'été, la fermeture de la piscine municipale sur de nombreuses périodes, l'annulation de la plupart des manifestations qui avaient été programmées, et le financement des dépenses liées à la protection des agents et de la population ont modifié les grands postes de dépenses et de recettes, rendant les comparaisons difficiles par rapport à l'exercice précédent.

En recettes de fonctionnement, il est important de signaler que les dotations se maintiennent globalement à leur niveau de 2019 et que les impôts et taxes progressent légèrement avec des droits de mutations à leur plus haut niveau depuis plus de dix ans. Les produits de cette section comptabilisent également cette année la vente des terrains, sis 162 à 166 rue de Pont-à-Mousson, à la société 3F GRAND EST.

En matière d'investissement, après la réhabilitation de l'Espace Europa, la réfection des façades et la mise en lumière de l'église Saint-Joseph, les dépenses d'équipement sont ramenées à 3 798 263,90 euros, montant qui a permis de réduire notre endettement de plus d'un million d'euros.

Compte tenu de ces éléments, l'exécution des opérations budgétaires 2020 se traduit par des dépenses arrêtées à **26 856 118,88** euros pour **31 317 186,50** euros de recettes, soit un excédent global d'un montant de **4 461 067,62** euros :

Libellés	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2020	7 410 441,06 €	23 906 745,44 €	31 317 186,50 €
Dépenses 2020	9 795 094,70 €	17 061 024,18 €	26 856 118,88 €
Résultats 2020	-2 384 653,64 €	+ 6 845 721,26 €	+ 4 461 067,62 €

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement, hors opérations d'ordre et reprise des résultats antérieurs, s'élèvent à **18 887 153,24** euros contre 18 216 271,81 euros en 2019, soit une progression de 670 881,43 euros (+ 3,68 %).

Augmentées des écritures d'ordre relatives à la comptabilisation des cessions d'actifs, des travaux en régie et de neutralisation des amortissements pour **609 426,44** euros et des écritures de reprise des excédents 2019 pour un montant total de **4 410 165,76** euros, les recettes totales 2020 s'élèvent à **23 906 745,44** euros.

1.1.1. Les impôts directs et indirects

Le produit des trois taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) est arrêté à **8 611 223,00** euros :

Produits	2020	2019
Taxe d'habitation	4 672 645,00 €	4 710 256,00 €
Taxe foncière - propriétés bâties	3 854 745,00 €	3 798 803,00 €
Taxe foncière - propriétés non bâties	35 222,00 €	34 912,00 €
Rôles supplémentaires	48 611,00 €	31 212,00 €
TOTAL	8 611 223,00 €	8 575 183,00 €

Le produit fiscal progresse cette année de 36 040,00 euros (+ 0,42 %).

L'attribution de compensation versée par Metz Métropole en 2020, sans nouveau transfert de compétence, prend en compte le seul coût définitif de la part solidarité « état-civil ». Le montant perçu en 2020 s'élève à **903 771,00** euros, contre 903 637,00 euros en 2019.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est quant à elle fixée, comme en 2019, à la somme de **574 192,00** euros.

Enfin, les autres impôts et taxes perçus par la commune en 2020 s'élèvent à **1 163 765,48** euros (1 066 657,92 euros en 2019) et se composent :

- du F.N.G.I.R (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	:	28 368,00 €
- de la taxe sur l'électricité	:	300 158,77 €
- de diverses taxes	:	28 076,24 €
- et de la taxe sur les droits de mutations	:	807 162,47 €
contre 786 731,96 euros en 2019 et 803 723,32 euros en 2018.		

Le montant total des impôts et taxes s'élève à la somme de 11 252 951,48 euros contre 11 119 669,92 euros en 2019 et représente 59,58 % des recettes réelles de fonctionnement (hors excédents antérieurs).

1.1.2. Les dotations et participations de fonctionnement reçues

La Dotation Globale de Fonctionnement, principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales, s'élève cette année à **2 983 303,00** euros contre 3 003 579,00 euros en 2019, soit une baisse de 20 276,00 euros (-0,68 %). Il convient de rappeler cependant que la perte cumulée de DGF depuis 2008 s'établit à 1 519 440,00 euros.

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) continue de progresser régulièrement : il passe ainsi de 1 052 910,00 euros à **1 089 117,00** euros en 2020, en progression de 36 207,00 euros (+ 3,44 %).

La Dotation Nationale de Péréquation est fixée à **221 923,00** euros contre 246 581,00 euros en 2019, en baisse de 24 658,00 euros (- 10,00 %). Il est rappelé que la commune n'est plus éligible à la part majoration de cette dotation depuis 2012.

Les allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière, s'élèvent à **536 057,00** euros, en progression de 20 067,00 euros (+ 3,89 %) :

Allocations compensatrices	2020	2019
Taxe sur le Foncier Bâti	10 511,00 €	11 869,00 €
Taxe d'Habitation	525 546,00 €	504 121,00 €
TOTAL	536 057,00 €	515 990,00 €

Les autres subventions et participations reçues s'élèvent globalement à **289 806,69** euros contre 301 221,60 € en 2019. Elles concernent principalement la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle au titre du contrat Petite Enfance pour 198 298,60 euros (Multi-accueil et Relais Parents Assistants Maternels), la dotation pour titres sécurisés arrêtée à la somme de 36 390 euros comme en 2019, la dotation de recensement fixée à 4 128,00 euros, ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA de 14 982,76 euros au titre des dépenses de fonctionnement éligibles définies par la loi.

Le montant total des dotations, subventions et participations reçues en 2020 s'élève donc à 5 120 206,69 euros (5 120 281,60 euros en 2019) et représente 27,11 % des recettes réelles de cette section.

1.1.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de la section de fonctionnement sont constituées par les produits du domaine, les autres produits de gestion (locations, recouvrements de charges, redevances diverses), les atténuations de charges (assurance du personnel, remboursements de traitements) et les produits exceptionnels, avec notamment les produits de cessions d'éléments d'actifs.

Le montant total de ces recettes s'élève à **2 513 995,07** euros contre 1 976 320,29 euros en 2019. Elles représentent **13,31 %** des recettes réelles de fonctionnement. Elles se composent principalement :

Libellés	2020	2019
Atténuation de charges	187 445,30 €	236 068,09 €
Droits d'entrées à la piscine	170 981,48 €	415 255,30 €
Autres produits de gestion	361 065,06 €	374 034,99 €
Cantine scolaire, périscolaire, ...	225 755,40 €	374 022,35 €
Cessions d'actifs	1 006 003,00 €	12 500,00 €
Autres Produits exceptionnels	82 963,02 €	73 432,53 €

Il est rappelé que les atténuations de charges se composent principalement des remboursements d'assurance du personnel et que les cessions d'actifs concernent principalement la vente du terrain, sis 162 à 166 rue de Pont à Mousson, à la société 3F GRAND EST pour 989 000,00 euros.

1.2. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à la somme de **15 002 188,17** euros à comparer avec les 15 580 072,37 euros en 2019, soit une baisse de 577 884,20 euros (- 3,71 %).

Les dépenses totales de fonctionnement, qui incluent les opérations d'ordre budgétaire pour 2 058 836,01 euros, s'élèvent à **17 061 024,18** euros.

1.2.1. Les charges à caractère général

Il est rappelé que les charges à caractère général, liées à la gestion des services municipaux, sont composées principalement par les dépenses d'entretien du patrimoine (et notamment les différents contrats de maintenance), les achats de fournitures (énergie, consommables, produits de protection contre le coronavirus, ...), les frais divers de gestion générale (télécommunications, affranchissements, assurances, ...) ainsi que les coûts des différents événements et manifestations organisés par la commune.

En raison notamment de la crise sanitaire, les charges à caractère général ont diminué cette année de 538 686,56 euros (-13,33 %), **3 503 106,88** euros en 2020 contre 4 041 793,44 euros en 2019. Elles représentent **23,35 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Parmi les principales évolutions, on peut citer :

- fourniture d'énergie (eau, gaz, électricité, carburants,...)	: - 78 958,36 €
- entretien de bâtiments	: + 27 453,34 €
- fournitures masques, gel et gants (crise sanitaire)	: +118 856,52 €
- cantine et transport scolaire	: - 184 108,14 €
- maintenance chauffage	: - 10 997,63 €
- contrats d'assurance	: + 21 337,80 €
- fêtes et cérémonies – manifestations	: - 296 512,94 €
- publications et insertions	: - 101 619,85 €
- autres dépenses	: - 34 137,30 €

1.2.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont arrêtées à **8 610 983,81** euros en 2020 contre 8 740 122,14 euros en 2019, soit une baisse de 129 138,33 euros (- 1,48 %). Elles représentent **57,40 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Cette baisse est liée aux retards dans les recrutements pendant le confinement.

1.2.3. Les autres charges de gestion

Il s'agit principalement des contingents, participations et subventions versés par la commune aux diverses associations, organismes et groupements intercommunaux.

Ces dépenses s'élèvent à la somme de **2 229 219,38** euros contre 2 238 560,51 euros en 2019, en diminution de 9 341,13 euros (- 0,42 %). Cette diminution s'explique par le non versement de subventions dédiées à l'organisation de manifestations ou d'animations estivales annulées en raison de la crise sanitaire. Elles représentent **14,86 %** des dépenses réelles de fonctionnement et se composent principalement de :

Libellés	2020	2019
C.C.A.S.	228 000,00 €	220 000,00 €
Subventions Associations	1 570 226,00 €	1 592 223,00 €
Admission en non valeur	0,00 €	19 467,48 €
Participations Scolaires	152 149,76 €	119 908,15 €

A noter que les participations scolaires intègrent cette année le financement des écoles maternelles privées sous contrat pour un montant de 36 540 euros.

1.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement pour **658 878,10** euros se composent des intérêts de la dette pour **417 233,62** euros (466 501,05 euros en 2019), des charges exceptionnelles pour **101 886,78** euros (9 027,61 euros en 2019), de la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) pour **76 820,00** euros (75 463,00 euros en 2019), le reversement de **31 275,70** euros à Metz Métropole au titre du forfait post stationnement 2019, ainsi que la dotation aux provisions au titre du Compte Epargne Temps pour **31 662,00** euros.

La section de fonctionnement de l'exercice 2020 fait donc apparaître un excédent global de + 6 845 721,26 € qui va permettre à la commune de financer le déficit d'investissement constaté sur le même exercice d'un montant de 2 384 653,64 €.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les dépenses

Les dépenses réelles de cette section, hors opérations d'ordre s'élèvent à **6 641 537,35** euros contre 9 579 365,86 euros en 2019. Elles se composent :

- du remboursement du capital de la dette pour un montant de **2 842 497,45** euros, dont 1 149,34 euros de cautions remboursées,
- du remboursement d'une taxe d'aménagement de **776,00** euros,
- et des dépenses d'équipement pour **3 798 263,90** euros (acquisitions et travaux), qui intègrent, au compte 2046, les attributions de compensation d'investissement versées à Metz Métropole sur l'exercice pour **316 437,00** euros,

Les principales opérations d'équipement réalisées sur l'exercice 2020 peuvent se résumer comme suit :

- les travaux de réfection du rez-de-chaussée (services population et état civil) et du 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville pour **99 863,80** euros,
- les travaux dans les lieux de culte pour **355 519,41** euros, dont 160 817,56 euros pour l'église Sainte Jeanne d'Arc et 193 669,85 euros pour la réfection des façades et la mise en lumière de l'église Saint-Joseph,
- les équipements et travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires pour **393 571,05** euros, dont 226 032,03 euros pour l'installation d'une nouvelle chaudière et la réfection des menuiseries extérieures du groupe scolaire Marc Sangnier, 40 027,20 euros pour le remplacement de la toiture pyramide de l'école Pougin, 12 153,94 euros pour la création de portes interclasses, 40 251,22 euros pour les équipements et mobiliers des salles de classe et 4 919,20 euros pour des bornes WIFI et l'installation d'un TBI à l'école Giraud,

- les travaux d'aménagement du restaurant scolaire, chemin de Blory, pour des dépenses 2020 arrêtées à **1 163 168,46** euros,
- les équipements et travaux culturels pour **169 120,23** euros, dont 156 349,67 euros pour les équipements et travaux rendus nécessaires au bon fonctionnement de l'Espace Europa après la mise en exploitation de cette structure,
- les travaux réalisés dans les équipements sportifs et de loisirs pour **310 614,31** euros, dont 55 471,76 euros pour les gymnases et l'éclairage LED de Bernanos, 76 913,82 euros pour les stades avec les études préalables à la réhabilitation des vestiaires du stade Jean Kintzig et la réfection des courts de tennis programmée en 2019 et payée sur 2020, 80 540,63 euros pour la piscine et la conformité des installations, 72 828,00 euros pour les aménagements d'aires de jeux (Square Sous la Fontaine, city stade de la Vacquinière), et 24 860,10 euros pour divers centres culturels et la réfection du chauffage du bâtiment dédié à l'école de cirque 4 rue des Couvents,
- les travaux de voies et réseaux non transférés à Metz Métropole pour **351 067,79** euros dont principalement 242 804,67 euros pour l'éclairage public (réseaux des rues JC Ponsard et Grange-le-Mercier, les luminaires de l'allée des Jardins et allée Général Delestraint), 50 402,43 euros en matière de signalisations horizontale et verticale, et 50 936,75 euros pour les équipements et aménagements espaces verts,
- les autres opérations d'aménagement urbain pour **35 266,64** euros avec les habituelles régularisations foncières, l'acquisition du quartier Lizé à l'Etat à l'euro symbolique, ainsi que les premiers paiements à l'EPF Lorraine pour 12 920,34 euros dans la cadre de la convention liée à la dépollution et à la démolition de certains bâtiments de ce site militaire,
- les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique (81 dossiers traités en 2020) et divers équipements pour un montant total de **13 312,10** euros,
- l'acquisition de véhicules pour **283 769,78** euros dont une balayeuse de voirie et un tracteur.

Les autres opérations d'équipement s'élèvent globalement à la somme de **306 553,33** euros dont principalement :

- 72 525,12 euros pour les logiciels et matériels informatiques, avec la mise à disposition de tablettes aux membres du Conseil Municipal,
- 28 770,47 euros pour l'outillage et l'équipement des services techniques,

- 45 150,71 euros pour les travaux réalisés aux Services Techniques Municipaux, dont 19 715,09 euros pour la réfection du parking,
- 35 244,20 euros pour les conformités et la sécurité,
- 36 799,20 euros pour le cimetière Grange-le-Mercier,
- 26 400,12 euros pour la police municipale et la vidéo-protection,
- 29 460,02 euros pour les travaux réalisés dans les structures multi-Accueil.

Les autres dépenses d'investissement sont constituées par les opérations d'ordre pour un montant de **609 426,44** euros dont principalement 193 279,33 euros de travaux en régie et 390 318,00 euros au titre des écritures de neutralisation des amortissements de l'attribution de compensation versée à Metz Métropole en 2019.

2.2. Les recettes

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'emprunt à hauteur de **1 500 000,00** euros et les autres recettes réelles d'investissement pour un montant de **3 851 605,05** euros :

Les dotations : 3 509 002,18 euros :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 544 130,91 euros, couvrant ainsi le déficit constaté en 2019,
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 839 348,55 euros,
- les taxes d'urbanisme pour 125 522,72 euros.

Les subventions : 341 337,87 euros :

- le solde de la subvention versée par l'Etat pour l'opération de réhabilitation de l'Espace Europa pour 190 000 euros,
- les acomptes perçus pour les opérations de remplacement des menuiseries de l'école Marc Sangnier et la création d'un restaurant scolaire, respectivement 34 128,60 euros et 88 352,70 euros,
- la subvention de 23 891,57 euros pour les travaux réalisés à l'église Saint-Joseph,
- la participation de la CAF de 913 euros pour les travaux réalisés au Relais Parents Assistants Maternels,
- et la subvention reçue de 4 052,00 euros au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation de caméras aux groupes scolaires Pougin et Peupion.

Les dépôts de garantie encaissés : 1 265,00 euros.

Les autres recettes d'investissement se composent des opérations d'ordre pour **2 058 836,01 euros**, dont 1 031 831,51 au titre des écritures de comptabilisation des cessions d'actifs et 1 027 004,50 euros d'amortissements.

3. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'endettement de la commune de Montigny-lès-Metz s'élève à la somme de 22 901 941,34 euros au 31 décembre 2020, contre 24 243 289,45 euros au 31 décembre 2019 et 23 057 618,00 euros au 31 décembre 2018.

Avec la baisse des dépenses d'équipement 2020, l'endettement a ainsi pu diminuer cette année de 1 341 348,11 euros.

Ainsi, pour une population de 22 193 habitants au 1^{er} janvier 2020, la dette par habitant s'établit à 1 032 euros au 31 décembre 2020, à comparer avec la moyenne des communes de la même strate démographique qui s'élève également à 1 032 euros par habitant (chiffre officiel publié au titre de l'année 2019).

L'annuité de la dette représente, avec **3 258 581,73 euros** (3 280 829,60 euros en 2019), 17,25 % des recettes réelles de fonctionnement :

- Intérêts	:	417 233,62 euros
- Capital	:	2 841 348,11 euros (hors cautions)